



ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 96/2021

Le Maire de la Commune de LISTRAC-MEDOC

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Pose de Panneaux informatifs d'accès chantier – réhabilitation du site viti-vinicole au Château FOURCAS DUPRE – RD 1215.**

Par :

- SARL GESSEY – 34 Cours du Général de Gaulle – 33340 LESPARRÉ-MÉDOC

Vu l'avis favorable de la Direction des Infrastructures du Centre Routier Départemental du Médoc en date du 20/09/2021

ARRETE :

ARTICLE 1 : La SARL GESSEY est autorisée à occuper la chaussée pour la pose de panneaux informatifs d'accès chantier au niveau du Château FOURCAS DUPRE. Ces panneaux devront être plantés dans le sol à 70 cm du bord de la chaussée minimum et d'une hauteur sous panneau de 2,30 ml. ;

ARTICLE 2 : A compter du 04 Octobre 2021 et pendant la durée de pose des panneaux, la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux ;

ARTICLE 3 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier. Le stationnement dans la zone des travaux est interdit ;

ARTICLE 4 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux ;

ARTICLE 5 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

ARTICLE 7 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin** ;

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

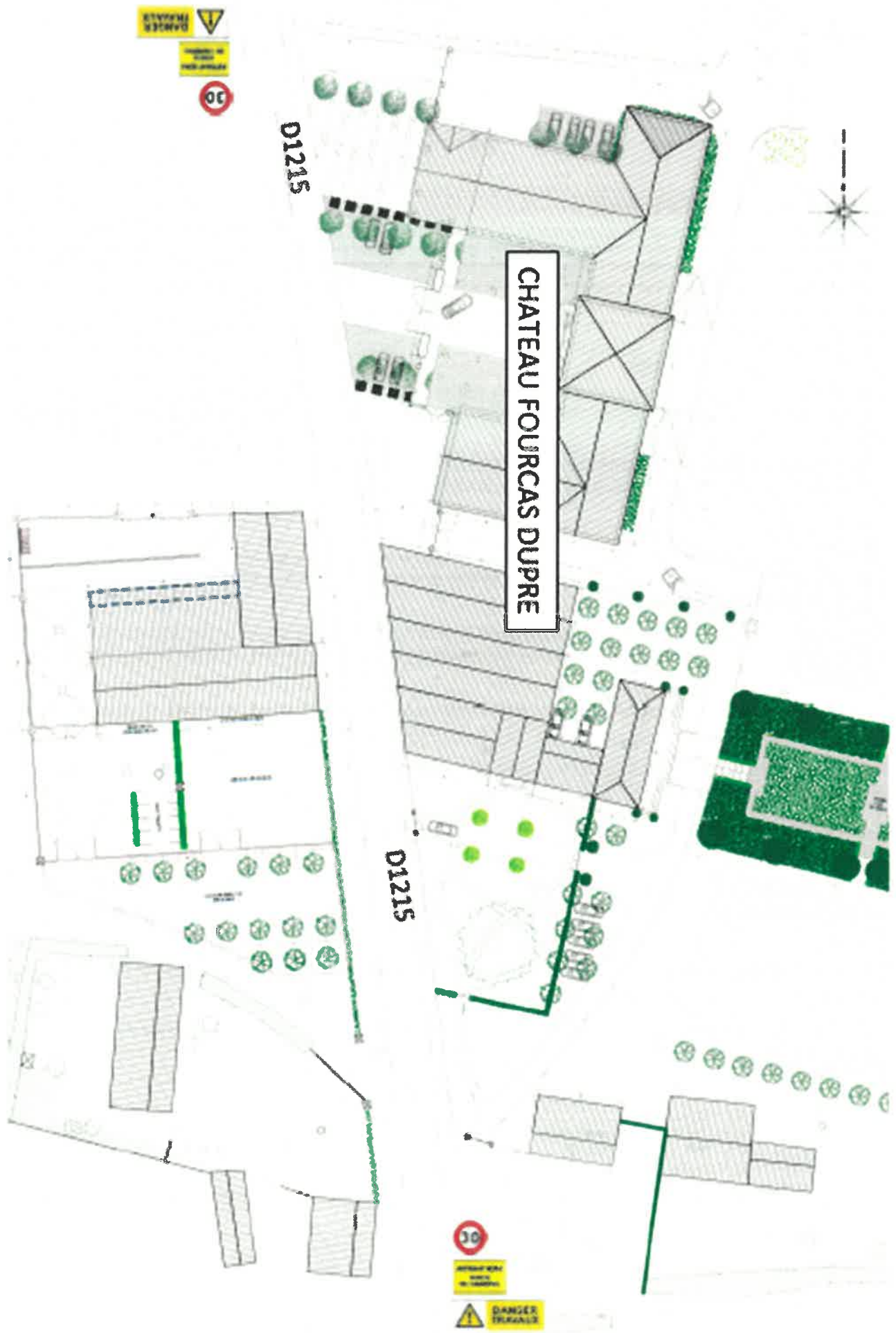
- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de Médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.
- Direction des Infrastructures du Centre Routier Départemental du Médoc

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 22 septembre 2021

Le Maire,
Auréli TEIXEIRA.
Par délégation du Maire,
Le DGS, Stéphane VIATEUR.





CHATEAU FOURCAS DUPRE

D1215

D1215



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **SARL GESSEY** Représenté par : **M. Olivier GESSEY**
Adresse Numéro : **34** Extension : Nom de la voie : **Cours du Général de Gaulle**
Code postal **3 3 3 4 0** Localité : **Lesparre-Médoc** Pays : **France**
Téléphone **0 5 5 6 4 1 8 5 2 4** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **entreprise @ gessey.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **D1215** Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Chateau Foucas Dupré**
Code postal **3 3 4 8 0** Localité : **Listrac-Médoc**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Rehabilitation du site viti-vinicole au Chateau Fourcas Dupré**
Date prévue de début des travaux : **0 4 1 0 2 0 2 1** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 1 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 1 0** Date de début de réglementation **0 4 1 0 2 0 2 1**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Indication de travaux (sortie camions / engins) :

Limitation 30 km/h
.....
.....

Autres prescriptions :
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : SARL GESSEY Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

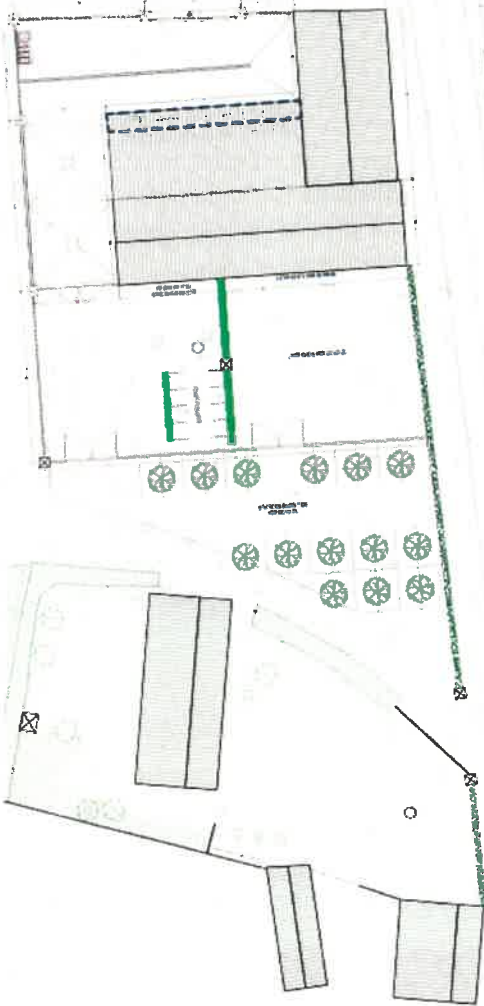
Fait à : ... Le : 1 | 5 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 1

Nom : GESSEY Prénom : Olivier Qualité : Gérant



D1215

CHATEAU FOURCAS DUPRE



D1215

